



# Mairie de Montsoul

## Val d'Oise

### ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

#### Rue de Turenne N°46/2017

#### Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- Considérant que l'entreprise CRTPB – 11 rue Maurice Bourdon – 02600 Villers Cotterets- doit procéder à la création d'un branchement neuf avec traversée de chaussée au 19 rue de Turenne.
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

#### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du lundi 17 juillet 2017 et pour une durée de 21 jours calendaires, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation est alternée manuellement ; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

**Art. 2 :** L'entreprise CRTPB chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art.4 :** Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise CRTPB

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 07 juillet 2017

Le Maire,



Elie MELLEUL

Rendu exécutoire le 08/07/2017

Affiché le : 08/07/2017

Le Maire,

Elie MELLEUL

